



ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DU LITTORAL

Présente en métropole et en Outre-mer, l'Association Nationale des Élus du Littoral (ANEL) est une organisation qui rassemble près de 500 collectivités et parlementaires du littoral pour protéger et valoriser les territoires littoraux et les espaces maritimes français.

Porte-parole des élus littoraux depuis 45 ans, l'ANEL s'engage pour le développement durable des zones littorales et maritimes. Forte de ses partenariats avec de nombreux acteurs privés et publics, l'ANEL multiplie ses actions pour favoriser les partages d'expériences, renforcer la représentation des collectivités littorales auprès des pouvoirs publics et assurer l'information des élus sur les textes législatifs et réglementaires qui concernent leur territoire. Grâce à une expertise nationale mutualisée, l'ANEL accompagne les collectivités dans l'élaboration et l'évolution des politiques publiques d'aménagement et de gestion des littoraux.

Notre histoire

Avec plus de **20000 km de côtes**, et une zone économique exclusive (ZEE) de plus de **11 millions de km²**, dont 80 % en Outre-mer, la France dispose du 2^e espace maritime mondial, derrière les États-Unis. Les façades maritimes présentent des particularités multiples selon les régions de France

Conscient de ces enjeux, Antoine Rufenacht, député-maire du Havre décide, **en 1978**, de fonder l'Association Nationale des Élus du Littoral pour en faire une **instance d'échange** d'expérience entre les élus, les professionnels de la mer et les partenaires publics et privés.

Depuis 45 ans, ce « parti de la mer » ne cesse de promouvoir les spécificités des territoires situés sur l'interface terre-mer.

Yannick Moreau, Maire des Sables d'Olonne, Président de l'agglomération des Sables d'Olonne, **est président de l'ANEL depuis 2022**.

L'ANEL a pour mission première de représenter les élus des littoraux auprès des pouvoirs publics. En outre, elle suit attentivement l'actualité législative et organise régulièrement des rencontres régionales et un congrès, fournissant des occasions précieuses pour le partage d'informations et la coopération entre les élus.

Par ailleurs, elle s'investit dans la production de guides pratiques et s'engage activement dans la promotion de l'économie bleue.

Enfin, elle suit les problématiques soulevées par les élus, pour s'assurer que les préoccupations spécifiques à leurs territoires soient prises en compte.

L'ANEL, c'est quoi ?



Notre réseau

Avec **près de 500 collectivités adhérentes**, l'ANEL est l'**interlocuteur privilégié des pouvoirs publics** pour les questions relatives à la mer et au littoral. Elle est représentée dans les instances telles que le Conseil National de la Mer et des Littoraux, les Conseils Maritimes de Façades, les Conseils Maritimes Ultramarins de Bassins, le Conseil National de la Biodiversité, le Conseil National de l'Eau, le Comité France Tourisme, le Comité France Maritime, le Comité France Océan. L'ANEL est membre des Conseils d'administration du Conservatoire du Littoral et du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM).

Depuis 2013, l'**expertise internationale de l'ANEL est labellisée** par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, permettant de nouer des coopérations avec des collectivités littorales d'autres pays confrontés à des problématiques similaires.

L'ANEL collabore également avec d'autres associations d'élus telles que l'AMF, l'ANEM, l'ANETT, le CEPRI et Interco' d'Outre-mer

Notre expertise

Au fil des années, l'ANEL a su se spécialiser dans de multiples domaines pour lesquels elle est appelée à intervenir :

- La **gouvernance de la mer et des littoraux**
- L'**adaptation des territoires littoraux** aux impacts du changement climatique
- La **valorisation** des activités économiques et touristiques
- Les dispositions de la **loi littoral**
- Les **concessions de plages et domaine public maritime**
- La qualité des **eaux**
- La **valorisation** du patrimoine maritime naturel et culturel
- Le **déploiement des énergies marines renouvelables (EMR)**

L'ANEL est accompagnée par un réseau de spécialistes, d'associations, de scientifiques et d'universitaires reconnus et novateurs dans les domaines maritimes et littoraux.

Quelques chiffres clefs sur nos littoraux

Démographie et environnement littoral

975 : nombre de communes riveraines de la mer ou de l'océan (885 en métropole, 90 en outre-mer)

Densité de population sur les côtes **2,5 fois plus élevée** que la moyenne hexagonale (104 hab./km²)

8 millions : nombre de résidents sur le littoral (+ 42 % en 60 ans)

Depuis février 2022, 33 % des eaux françaises sont couvertes par au moins une aire marine protégée : **36 réserves naturelles** couvrant au total plus de 675 000 km² / **9 parcs naturels marins** dont 3 en outre-mer, couvrant plus de 185 000 km²

26 % du territoire des communes littorales est couvert par un espace protégé

L'économie maritime et littorale

L'économie maritime représente environ **1,5 % du PIB de la France** et emploie 1,7 % de la population active ; les activités de la mer ont généré **90,6 milliards d'euros en 2022**

2,194 milliards d'euros : montant des dépenses publiques en faveur de la « Politique maritime de la France » (2022)

Le tourisme littoral génère environ **337 000 ETP** : Les séjours sur le littoral métropolitain concernent **30% des départs en vacances**

13 millions de plaisanciers en France, pour un chiffre d'affaire de 5,08 milliards d'euros pour la filière nautique

La France est le 2ème fabricant mondial de bateaux de plaisance et le 1er en Europe

4e producteur de pêche de l'UE : 5 551 bateaux de pêche actifs (-50% depuis 1990)

3e producteur en aquaculture au sein de l'UE

La flotte de commerce sous pavillon français compte 425 navires

15 parcs éoliens en mer d'ici 2032 ; 50 d'ici 2050 : 2ème gisement d'éolien en mer en Europe

10,2 millions de km² : 2e zone économique exclusive la plus vaste du monde

1 948 km : nombre de km de plages en métropole

L'immobilier sur le littoral

20 % du trait de côte est en recul

25 % des côtes métropolitaines (soit 1720 km) sont soumises à un phénomène d'érosion et 64 % de celles-ci sont exposées à un risque de submersion marine

Le linéaire côtier français est de 20 000 km : 5 500 km en métropole et 14 500 en outre-mer

40 % des résidences secondaires françaises sont situées sur le littoral : en moyenne, 18% du parc de logements d'une commune littorale

80% des communes littorales sont sujettes à des risques naturels majeurs

1,3 million de logements en métropole concernés par l'aléa submersion marine d'ici 2100

Zoom sur la charte « Plages sans déchet plastique »

La charte « Plages sans déchet plastique » prône un avenir plus vert : fruit du Plan Biodiversité 2018, elle vise à préserver nos plages de la pollution plastique.

Créé dans le cadre de l'action 30 du plan d'action « Zéro déchet plastique en mer », cet outil d'engagement volontaire et non contraignant pour les communes, ouvre la voie à des plages plus propres et plus belles. En 2019, des villes comme Biarritz, Lacanau et Le Lavandou ont bravé les vagues en signant cette charte, pour un avenir plus responsable en faveur de nos littoraux et de nos espaces maritimes.

Plus d'informations sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/plages-sans-dechet-plastique-charte-communes-eco-exemplaires>

En lien avec



Zoom sur les dernières Journées nationales d'études

Les Journées nationales d'études de l'ANEL, qui se sont tenues les 29 et 30 septembre au Grau du Roi Port Camargue, ont été un franc succès avec près de 400 participants, venant de toutes les façades maritimes métropolitaines et des bassins ultra-marins. Devant les quatre ministres présents, les élus ont pu partager leurs retours d'expériences, témoigner de leurs attentes et faire émerger des propositions sur les nombreux défis qui se présentent aux collectivités littorales.

Rendez-vous les 12 et 13 octobre prochains à Lorient pour le prochain congrès !

NOUS CONTACTER

Association Nationale des Élus du Littoral

22, boulevard de la Tour-Maubourg 75007 PARIS
01 44 11 11 70 / anel-secretariat@anel-asso.fr
www.anel.asso.fr

contact presse : Walter SCHOEPFER
06 58 51 39 42 / walter.schoepfer@anel.asso.fr